

Préconisations spécifiques de décontamination avant intervention

Instrument cobas C 111

V 02-2019

Préambule (obligations du laboratoire):

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2007 (J.O du 4 Aout 2007 concernant les mesures de prévention liées à l'exposition à des agents biologiques pathogènes), le responsable de laboratoire doit identifier le niveau de risque lié à son activité (HIV, mycobactéries, prions...) et en informer les intervenants extérieurs au laboratoire.

Il doit communiquer aux intervenants extérieurs un document attestant de la décontamination (instruments et dispositifs associés) réalisée par le personnel du laboratoire avant l'intervention .

La déclaration de décontamination jointe à l'instrument doit inclure : Le nom du matériel et son numéro de série, le protocole utilisé, le nom du responsable de la décontamination. Cette déclaration doit être datée et signée .

Pour aider les laboratoires à répondre à cette exigence, Roche met à disposition des préconisations générales et spécifiques à

Matériel requis:

- Eau de Javel
- Alcool isopropylique 70%
- Eau distillée
- Sac pour déchets infectieux
- Bêchers de 125 ml
- Tissu non pelucheux

n°	Actions	Fait	Commentaires
1	Nettoyer toutes les surfaces externes de l'analyseur (capots principaux et latteraux, volets de service, capot de la tête de transfert) à l'aide d'un chiffon imbibé d'eau de Javel. Retirer la Javel immédiatement à l'aide d'un chiffon imbibé d'eau, puis passer un chiffon imbibé d'alcool à 70 %.		
2	Déprotéïniser et nettoyer l'aiguille à l'aide d'un chiffon imbibé d'eau de Javel. Retirer la Javel immédiatement à l'aide d'un chiffon imbibé d'eau, puis passer un chiffon imbibé d'alcool à 70 %.		
3	Nettoyer la zone échantillons à l'aide d'un chiffon imbibé d'eau de Javel. Retirer la Javel immédiatement à l'aide d'un chiffon imbibé d'eau, puis passer un chiffon imbibé d'alcool à 70 %.		

A partir de ces préconisations, le laboratoire doit rédiger en fonction des risques propres à son établissement son protocole de décontamination incluant le nom du matériel et son numéro de série, le protocole utilisé, le nom du responsable de la décontamination. Cette déclaration doit être datée et signée .